

Ordre du jour :

- **Approbation du Procès-Verbal de la précédente réunion**
- **Tondeuse-débroussailleuse**
- **Location Salle des Fêtes**
- **Estivales 2026**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 Octobre 2025

Etaient présents : Mme TARDY, MM. PLAIZE, BERNARD, BAUDRY, Mmes GERVREAU, LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MAROT, PIEL, POULARD

Absents : M. MONTIGAUD (Pouvoir donné à M. BERNARD)
M. DANET

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal sur le Procès-Verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès Verbal.

Tondeuse-débroussailleuse

Monsieur BERNARD informe les membres du Conseil Municipal que la tondeuse-débroussailleuse autrefois utilisée pour l'entretien du site de Saint-Paul, n'est plus employée par les agents communaux depuis que cette tâche a été confiée à l'ATEL.

Il ajoute qu'un rotofil à harnais est également stocké dans les locaux et non utilisé par les employés communaux car inadapté.

Ainsi, il propose de faire estimer ce matériel et de le mettre en dépôt-vente. Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la mise en vente du matériel inutilisé par la commune.

Monsieur BERNARD ajoute que la tondeuse utilisée par les employés communaux pour l'entretien des petits espaces verts est obsolète et qu'il serait souhaitable de la remplacer.

Des devis ont été demandés et les prix proposés sont les suivants :

| | Matériel | Prix en € T.T.C. |
|----------------------|---|-------------------------|
| MJ Mécanique Loisirs | 1- Tondeuse thermique GRIN PM46A 46 cm de coupe Moteur B&S 190 cm3 – 37 kg | 1 849.00 |
| | 2- Tondeuse thermique RL 8481 48 cm de coupe Moteur RLY139V OHV 139 cm3 – 30 kg | 449.00 |
| | 3- Tondeuse thermique RL 8530 VE 53 cm de coupe Moteur RLY196VE OHV 196 cm3 – 40 kg Démarrage électrique | 579.00 |
| ARDOUIN SARL | 1- Tondeuse thermique STIGA Combi 48S ST140OHV 46 cm de coupe Moteur STIGA 139 cm3 | 349.00 |
| | 2- Tondeuse thermique STIGA Combi 553S ST1700HV 51 cm de coupe Moteur STIGA 166 CM3 | 449.00 |

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal porte son choix sur la tondeuse thermique STIGA de coupe 51cm au prix de 449.00 € T.T.C. proposée par l'entreprise ARDOUIN.

Location Salle des Fêtes

Madame le Maire informe que suite à une erreur administrative, la Salle des Fêtes a été louée à des administrés hors commune au prix de la location aux administrés communaux.

Elle explique qu'il serait inapproprié de réclamer aux locataires la différence de tarif, mais afin de régulariser la situation auprès de la trésorerie, il convient de délibérer pour l'octroi exceptionnel de ce tarif.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'octroi exceptionnel du tarif administré pour cette location.

Estivales 2026

Madame TARDY fait part d'une demande de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge, sur la participation ou non, de la commune de CLION SUR SEUGNE aux Estivales de 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite obtenir des précisions concernant le spectacle de danse. Celui-ci se pourrait se dérouler dans le cadre de La Vagabonde au Parc du Presbytère avec repli possible à la Salle des Fêtes en cas de mauvais temps.

La date du 25 Juillet 2026 est retenue.

QUESTIONS DIVERSES :

Fort Boyard

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Département de la Charente-Maritime invitant les communes qui le souhaitent à participer aux travaux de restauration du Fort Boyard à hauteur d'1€ par habitant, laissant le choix d'une participation plus importante.

Le site du fort boyard n'est aujourd'hui plus protégé par le dispositif de brise-lame et de port qui a été progressivement détruit par l'attaque répétée des vagues au fil du temps. Cela se traduit par une forte exposition du fort aux agressions de la mer et des franchissements importants dont les eaux résiduelles qui doivent être évacuées et peuvent générer des dégâts à l'intérieur du fort.

La pérennité du bâtiment est remise en cause sans intervention importante pour le protéger.

En 2022, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime a voté une délibération actant le projet de sauvegarde de ce bâtiment classé au titre des Monuments Historiques depuis 1950. Les travaux qui après les phases d'études ont démarré en Juillet 2025, se dérouleront sur 3 années. A leur achèvement en 2028, le fort Boyard sera ouvert au grand public.

Afin de participer au financement de ce chantier, une opération de mécénat d'envergure, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, est lancée depuis Décembre 2024. Des subventions sont également attendues.

Compte tenu du fait que ce projet relève d'un intérêt public départemental, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention d'équipement au Département de la Charente-Maritime pour les travaux de sauvetage du fort Boyard à hauteur de 858.00 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à 9 voix POUR et 3 ABSTENTIONS sur le versement de cette subvention.

Subvention au Club des Aînés Ruraux

Madame le Maire rappelle que lors du vote du Budget 2025, aucune subvention n'avait été votée pour le Club des Aînés Ruraux en raison de l'arrêt prévu de son activité.

Cependant, une nouvelle équipe dynamique ayant donné un nouvel élan à cette association depuis la rentrée, Madame le Maire propose le versement d'une subvention équivalente à celle versée en 2024 afin de soutenir les bénévoles dans leurs projets.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention de 200.00 € au Club des Aînés Ruraux.

Proposition de Monsieur COUILAUD Joël

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la proposition faite en Mai 2025 par Monsieur COUILAUD Joël de vendre à la commune deux peupleraies, l'une située près du bâtiment communal jouxtant l'aire de loisirs et l'autre se situant au village de « Lansac ».

Le Conseil Municipal avait à l'époque estimé que la commune n'avait un intérêt véritable que pour l'une des deux parcelles mais la vente se faisant en lot, des renseignements concernant les tarifs en vigueur devaient être demandés.

Monsieur COUILAUD Joël relance aujourd'hui la commune pour cette acquisition éventuelle.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité que la commune ne se portera pas acquéreur.

Décorations de Noël

Monsieur PLAIZE informe que le groupe de travail s'est réuni afin de faire le point sur les décorations de Noël.

Des propositions sont faites aux membres du Conseil Municipal afin d'améliorer les éclairages de la salle des fêtes, de l'école et de la mairie pour un montant total de 3 451.00 € T.T.C. suivant disponibilités.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'achat de ces décorations.

Le groupe de travail est appelé à se réunir en mai 2026 afin d'étudier une décoration pour Octobre Rose 2026.

Travaux Ecole Maternelle

Madame le Maire fait le point sur les travaux de restauration de l'Ecole maternelle.

La tranche 1 est terminée. La deuxième classe a été livrée le 17 Octobre 2025 et les élèves de Madame SALZET pourront être accueillis dans leur nouvelle classe au retour des vacances scolaires de La Toussaint.

La tranche 2 est en cours. La fin des travaux est estimée aux vacances de Noël.